

La Lettre d'Arvert

n°52 - janvier 2011
Bulletin Municipal



24 Juillet Coux en fête
Balade contée le long du chenal



24 Juillet Coux en fête
Repas animé par "Pitchu"



23 et 24 Octobre
Journées des saveurs et jardins



Réalisation faite au cours de ces journées

Bonne Année 2011

Sommaire

Le Mot du Maire	p.2
Infos municipales	p.3 à 11
Echos de la Commune	p.11
Les Ecoles	p.12-13
Evènements de la Commune	p.14-15
Développement durable	p.16-17
Associations	p. 18 à 21
Foyer rural	p.20
Manifestations	p.22
Etat Civil	p.23
A votre service	p.24

NUMÉROS UTILES

- Mairie : 05 46 36 40 36
Fax : 05 46 36 43 22
E-mail : mairie@ville-arvert.fr
- Gendarmerie : 17 ou 05 46 36 11 43
- Pompiers : 18
- SAMU : 15 ou 05 46 27 32 15
- La Crèche : 09 79 57 95 38
ou 05 46 47 17 34
- Relais assistante maternelle : 05 46 36 69 77
- Ecole primaire : 05 46 36 45 08
- Ecole maternelle : 05 46 36 45 09
- Centre aéré : 05 46 36 95 11
- La Poste : 05 46 36 41 90
(fermée le samedi et le mardi après-midi)

Horaires d'ouverture Mairie

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
vendredi de 10 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30
samedi de 8 h 30 à 12 h

Autres Permanences

- **Assistance Sociale :**
tous les lundis de 13 h 30 à 15 h 30
- **MSA :** 2^e et 4^e jeudis du mois
de 14 h à 15 h 30
- **Mission Locale :**
2^e et 4^e jeudis du mois à 11 h

LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

Le passage d'une année à l'autre est le temps d'un bilan des activités de l'année écoulée.

2010 fut marquée par la tempête Xynthia qui s'est abattue les 27 et 28 février sur nos côtes entraînant des pertes matérielles importantes sur notre bassin ostréicole. Cette tempête ajoutait encore au désespoir de l'ostréiculture victime d'une mortalité très importante des huîtres juvéniles. Les premiers mois de 2011 seront certainement déterminants en ce qui concerne les suites économiques et humaines.

A l'image des gens de mer, persévérants et tenaces, le Conseil Municipal a poursuivi sa tâche.

HABITAT : Ouverture de 10 logements individuels (près du stade) réservés aux personnes les plus en difficulté et aménagement d'un lotissement de 15 parcelles au Peu Mignon, dont 9 (propriété de la commune) seront vendues à des jeunes couples à valeur du coût de réalisation, moyennant certains critères (voir Conseil Municipal du 18 novembre.)

ECONOMIE : Début de la réalisation de l'espace du marché (rue du marché, parking, ossature de la halle) destiné à accueillir les marchés (mercredi et samedi) ainsi que des animations.

Poursuite, avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, du projet d'aménagement de la zone artisanale des Justices (dont les travaux commenceront cette année 2011) ;

TOURISME : Création d'un Office Municipal de Tourisme, d'une association de promotion Pays d'Arvert Tourisme, demande de classement d'Arvert en commune touristique et lancement de diverses manifestations : Jardins et Saveurs, Fête du Port de Coux, Fête des Voisins, Soirée Pot au feu, ... parfois en collaboration avec des associations communales.

TRAVAUX : Poursuite en 2010-2011 des travaux voirie et réseaux et renforcement des travaux de sécurisation sur les voies pour combattre l'inconscience de quelques automobilistes amateurs de vitesse et irrespectueux des règles ordinaires de circulation.

La période des vœux est aussi celle des engagements pour l'avenir ; le Conseil Municipal s'emploiera à préserver et développer les intérêts collectifs dans une société qui subit une importante crise économique.

A vous tous, Alvertons et Alvertonnes, au nom du Conseil Municipal, je souhaite une bonne année 2011, à la hauteur de vos espérances, et une bonne santé.

Michel PRIOUZEAU
Maire d'Arvert

PERMANENCES URBANISME : du lundi au jeudi de 13h30 à 18h
PERMANENCES CCAS : le jeudi de 9h à 12h

Permanences du Maire et de ses Adjoints

Monsieur Michel PRIOUZEAU :

Monsieur BAUD Yvan (projets d'aménagement-communication et citoyenneté)

Madame MARC Sylvie (urbanisme-économie-communication et citoyenneté)

Monsieur CHAGNOLEAU Guy (espaces verts-voirie et réseaux-agriculture)

Monsieur BRIANT Michel (patrimoine-ports-forêt-cimetière)

Madame AUBIER Christiane (affaires scolaires-CCAS-intergénération)

Monsieur LAMBERT Bernard (animation-sports-loisirs)

SUR RENDEZ-VOUS (uniquement)

LUNDI de 10h à 12h

LUNDI au JEUDI de 13h30 à 18h

MERCREDI de 10h à 12h

JEUDI de 10h à 12h

JEUDI de 9h à 12h

SAMEDI de 10h à 12h

CONSEILS MUNICIPAUX

Décisions du Conseil Municipal du 25 Juin 2010

LOTISSEMENT PEU MIGNON : OPTION TVA

Afin de se mettre en conformité avec le droit communautaire, le régime de la TVA immobilière a été modifié. Cette réforme prévue dans le cadre de la simplification du droit, a été intégrée au projet de loi de finances 2010. En premier lieu, la distinction entre les opérations visant à la production d'un immeuble et celles applicables aux opérations d'achat revente des marchands de biens a été supprimée. Désormais, les règles applicables à une opération dépendent de la nature de l'immeuble et valent pour l'ensemble des personnes assujetties à la TVA. Quant aux particuliers, ils demeurent assujettis mais de façon plus limitée que dans le régime antérieur.

La réforme porte sur 3 points :

- Le redevable de la TVA est désormais toujours le vendeur
 - On applique la TVA à la vente de terrains à bâtir par un professionnel
 - La définition du terrain à bâtir : avant la réforme, le terrain à bâtir s'entendait comme le terrain sur lequel on s'engageait à construire. Désormais, il s'agit du terrain sur lequel des constructions peuvent être autorisées, en application d'un plan local d'urbanisme (PLU), d'un plan d'occupation des sols (POS) ou d'une carte communale. La définition est donc aujourd'hui « objective ».
- Depuis 1998, les ventes de terrain à bâtir à des particuliers n'étaient pas soumises à la TVA. L'acquéreur particulier s'acquittait des droits de mutation classiques au taux de 5,09%, et ce, que le vendeur soit un particulier ou un professionnel. On distingue désormais les opérations réalisées par des assujettis à la TVA et par des non assujettis. Les assujettis sont les professionnels et les collectivités locales, mais également les agriculteurs ou une SCI.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de rapporter la décision du 17 mars 2009, par laquelle les membres du Conseil Municipal avaient souhaité ne pas opter pour l'aménagement du lotissement Peu Mignon, à l'assujettissement à la TVA.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité DECIDENT

Article 1^{er} : **DE RAPPORTER** la décision du 17 mars 2009.

Article 2 : **D'OPTER** pour l'assujettissement à la TVA pour les transactions à intervenir dans le cadre de la création du lotissement Peu Mignon.

LOTISSEMENT PEU MIGNON : AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le lotissement Peu Mignon est une opération engagée en concertation avec différents propriétaires fonciers pour l'aménagement d'une zone Au. Pour cet aménagement, la Commune prend en charge les travaux de viabilisation de la zone ce qui se traduit notamment par l'acquisition des terrains.

Les terrains seront payés par dation de terrains viabilisés à chaque propriétaire foncier. Le calcul effectué par Maître LESTRILLE, joint en annexe, s'opère en quatre temps :

1. constatation de l'existant : surfaces de terrains apportées par chaque propriétaire, estimation à 25 € au mètre carré du foncier apporté (accord écrit des propriétaires fonciers)

2. coût de l'aménagement

réalisation des travaux de viabilisation par la Commune d'ARVERT (décompte joint en annexe effectué par le maître d'œuvre)

3. calcul du prix de revient au mètre carré constructible impliquant la réforme de la TVA présentée ci-avant

4. paiement des propriétaires d'origine en mètre carré constructibles

Le prix de revient du terrain au mètre carré TTC est de 70 €. Monsieur le Maire proposera un prix de revente du terrain à 80 € TTC. Les 10 € de différence entre le prix de revient TTC au mètre carré et le prix de vente TTC, serviront à financer une partie des travaux de réalisation du réseau pluvial sur la rue du Petit Paris, nécessaires suite à la création de ce lotissement et les frais financiers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité Article 1^{er} : APPROUVENT les termes de la transaction présentée par Monsieur le Maire à savoir :

- acquisition des terrains au prix de 25 € le mètre carré
- réalisation des travaux par la Commune d'ARVERT à hauteur de 168 288,59 € HT
- paiement par dation en paiement de terrains aux propriétaires fonciers sur la base d'un prix à 70 € TTC le m²

Article 2 : **FIXENT** le prix de revente des terrains à 80 € TTC le m²

Article 3 : **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

CONVENTION D'ENTRETIEN DES VOIES DE DESENCLAVEMENT AVEC LE CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une convention adressée par le Conseil Général pour l'entretien des ouvrages d'art situés sous la voie de désenclavement parallèle à la D14 au niveau de la déviation d'ARVERT et franchissant les ruisseaux.

Obligations de la Commune :

- nettoyage de la chaussée, du lit du cours d'eau notamment quand celui-ci est à sec, débroussaillage des abords des ouvrages

Monsieur le Maire indique que la présente convention a été étudiée par la Commission travaux lors de sa réunion du 25 mai 2010.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité

Article 1^{er} : **APPROUVENT** Les termes de la convention présentée

Article 2 : **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

OFFICE DE TOURISME : DEMANDE DE CLASSEMENT

Par délibération du 25 mars 2010, les membres du Conseil Municipal ont approuvé la création d'un office de tourisme et les statuts de ce dernier rappelant les missions qui lui sont confiées.

Depuis cette date, le local de l'Office Municipal du tourisme a fait l'objet de travaux, d'aménagements et d'équipements destinés à répondre à la fois à la demande des usagers et à l'exercice de ses missions. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le classement une étoile de ce dernier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité VU le décret 98.11.61 du 16 décembre 1998 relatif au classement des Offices de Tourisme, VU l'arrêté du 12 janvier 1999 fixant les normes de classement des Offices de Tourisme, VU Les pièces constituant la demande de classement

CONSIDERANT que l'office du tourisme remplit maintenant pleinement ses missions d'accueil et d'information

Article 1^{er} : **SOLLICITE** le classement de l'Office Municipal de Tourisme dans la catégorie 1 Etoile

Article 2 : **DONNENT** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signature de tout document s'y rapportant.

APPROBATION DE TARIFS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Portuaire saisi pour avis le 26 octobre 2009 a émis un avis favorable pour l'application des tarifs sur l'année 2010 suivant le barème ci-après :

	Professionnels	Non professionnels
Forfait Appontement jusqu'à 10 m ²	45.00	105.00
M2 appontement surface de + 10 m ²	4.50	10.50
Forfait terre plein jusqu'à 20 m ²	22.50	
M2 terre plein d'une surface de + 20 m ²	1.20	
Forfait établissement jusqu'à 20 m ²	28.00	45.00
M2 établissement d'une surface + 20 m ²	1.50	4.50
Forfait canalisation eau de mer	33.00	

Parallèlement, Monsieur le Maire présente une requête émanant de Monsieur VIAUD, Président de la section régionale conchylicole, qui souhaite obtenir l'exonération totale des redevances pour l'année 2010 compte-tenu des problèmes de mortalité des huîtres, observés depuis trois ans. La somme attendue représente 7 000 € sur le budget des ports qui est chroniquement en déficit, déficit supporté par le budget général de la Commune. Les membres du Conseil Municipal sont donc appelés à se prononcer sur les tarifs et la requête présentée par Monsieur VIAUD. Les membres du Conseil considèrent qu'il faut être solidaire pour la profession pour cette année 2010 uniquement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1^{er} : **APPROUVENT** Les tarifs proposés par le Conseil portuaire.

Article 2 : **DECIDENT** d'exonérer de la redevance les ostréiculteurs en activité, par solidarité, uniquement pour l'année 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal s'achève à 20 h 30.

Décisions du Conseil Municipal du 29 Juillet 2010

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et sollicite les membres du Conseil Municipal afin qu'une minute de silence soit observée en mémoire de Monsieur Yves GUYONNEAU, Conseiller Municipal de 1983 à 2001, ayant exercé les fonctions de Maire Adjoint décédé le 29 juin et de Madame Alice ALVES GAILLARD, employée municipale sur le service scolaire, décédée accidentellement le 24 juillet.

Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à la réunion de la commission grands projets le 20 juillet, pendant laquelle les membres ont examiné les différentes rectifications apportées au projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme, après enquête publique et consultation des personnes publiques associées, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le projet dont Madame MARC, donne lecture.

Le Conseil Municipal

VU le code général des Collectivités Territoriales,
VU le code de l'urbanisme et notamment les article L 123-13
VU la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains
VU la loi 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat
VU la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement
VU le décret modifié 2006-578 du 22 mai 2006 relatif à l'information et à la participation du public en matière d'environnement
VU la notification du projet de modification en date du 3 mai 2010 prévue à l'article L 123.13 du code de l'urbanisme
VU le plan local d'urbanisme de la Commune d'ARVERT approuvé par délibération en date du 14 décembre 2006
VU l'arrêté municipal 114.2010 en date du 30 avril 2010, portant l'enquête publique pour la modification du Plan Local d'Urbanisme
VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 mai au 25 juin 2010

ENTENDU le rapport et les conclusions des commissaires enquêteurs, annexés à la présente délibération et au dossier du Plan local d'urbanisme
CONSIDERANT Les conclusions du Commissaire enquêteur sur le secteur dit de la Beaune : « La restriction de la zone Aue et le classement Ub d'une des parties de cette zone est effectivement susceptible de porter préjudice à la famille LECUROUX qui, contrairement à ce que stipule le rapport de présentation, avait bien l'intention d'agrandir le Camping sur des terrains qui lui appartiennent et des terrains qu'elle serait en voie d'acquisition. Cependant maintenir le zonage Aue sur tout le secteur, au bénéfice d'une seule famille, peut causer tort aux autres propriétaires concernés. Nous émettons donc un avis défavorable à la modification prévue dans le présent dossier. Une modification de l'ancienne zone AUe nous paraît cependant possible, à condition qu'elle soit effectuée en concertation avec les différents intéressés : mairie, Famille LECUROUX et riverains propriétaires »

CONSIDERANT l'audition par Monsieur le Maire des différentes parties intéressées
CONSIDERANT la nécessité de relancer une concertation sur l'aménagement de ce secteur de la Beaune et de reprendre les études relatives au schéma d'aménagement
CONSIDERANT que les observations émises par les services de l'Etat sur le projet notifié nécessitant une analyse de la modification consistant à changer la zone Ubc du secteur des Justices en zone Ux, à préciser les évolutions de la zone de La Beaune, à prendre en compte des modifications aux plans de zonage et du règlement, ont bien été prises en compte
CONSIDERANT que les observations émises par les services du Conseil Général concernant le raccordement de la RD 268 à la zone des Justices et le classement des routes départementales 14 et 25 qui modifie la servitude de recul des constructions, ne peuvent pas être prises en compte n'étant pas incluses dans le cadre de la modification du PLU qui a été présentée à l'enquête publique

CONSIDERANT que ces observations pourront être étudiées lors de la prochaine modification du PLU
CONSIDERANT les conclusions des commissaires enquêteurs sur les autres modifications apportées au PLU résultant après quelques mois de pratique du nouveau PLU, de la nécessité de prévoir quelques rectifications et erreurs matérielles

VU le dossier listant les corrections réalisées sur le dossier de modification suite à l'enquête publique annexé à la présente délibération et au dossier du Plan Local d'Urbanisme
VU la présentation faite en commission le 20 juillet 2010

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Article 1^{er} : **DECIDENT** de retirer de la modification n°1 les dispositions relatives au schéma d'aménagement du secteur dit de la Beaune. Ce secteur fera l'objet d'une procédure de modification qui sera initiée dans les prochains mois.

Article 2 : **APPROUVENT** le projet de modification du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération
Article 3 : **DISENT** que conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois, en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de Charente Maritime.
Article 4 : **PRECISENT** que conformément à l'article R 123.25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire dès sa réception par Monsieur le Sous Préfet et l'accomplissement de l'ensemble des formalités de publicité prévues ci-dessus.

Article 5 : **DISENT** que le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 6 : **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRESCRIPTION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE L'ALIÉNATION DE CERTAINES PORTIONS DE CHEMINS RURAUX

Suite à la réunion de la commission grands projets le 20 juillet, pendant laquelle

les membres ont examiné les différentes portions de chemins ruraux qui pourraient être aliénées, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le projet ci-après :

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2241-1 ;

VU le Code rural, et notamment son article L 161-10 ;

VU le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

VU le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R 141-10 ;

CONSIDERANT que

- la portion du chemin rural situé au Maine Giraud bordant les parcelles H 2555 H 1418 H 1268 H 1269 n'est plus empruntée par les usagers et que cette dernière peut être intégrée à une opération d'aménagement de l'ensemble de la zone

- la portion du chemin rural situé aux Justices donnant accès à la future zone d'activités de la CARA et devant être aménagé par cette dernière dans le cadre de la voirie communautaire

- la portion du chemin rural situé aux Justices entre la propriété F 407 et le puits dit communal d'une surface de 19 m² n'est plus utilisée par les usagers

CONSIDERANT que ces parcelles constituent une charge d'entretien qui n'a plus lieu d'être pour la collectivité,

CONSIDERANT que l'accès à leur propriété des usagers du reste des chemins, ou des riverains, n'est pas remis en cause et que certains riverains ont manifesté leur intention d'acquiescer les tronçons,

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prescrire une enquête publique d'une durée de 15 jours en vue de l'aliénation des portions de voies précitées tel que précisé dans les dossiers techniques annexés au dossier d'enquête publique,

CONFORMEMENT aux dispositions des articles R 141-4 et R 141-9 du code de la voirie routière, un commissaire enquêteur devra être désigné par arrêté municipal qui sera affiché 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci,

Une notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête à la mairie sera adressée aux propriétaires des parcelles comprises dans l'emprise du projet,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Article 1^{er} : **DECIDE** de prescrire une enquête publique préalable à l'aliénation des parcelles précitées.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à nommer un commissaire enquêteur.

Article 3 : **PROCEDE** au déroulement de l'enquête publique.

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le maire ou son suppléant légal à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette enquête publique.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EMMAUS :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur FERCHAUD, conseiller général du Canton de Saujon, qui interpelle les municipalités suite à l'incendie dont a été victime la Communauté d'Emmaus située à proximité du village de Griffarin (commune de ST ROMAIN DE BENET). Les dommages subis étant importants, les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur l'attribution d'une subvention pour aider la communauté.

Monsieur le Maire propose ensuite de présenter au vote en précisant que l'article budgétaire relatif aux subventions est créditeur d'un solde de 50 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité DECIDENT d'attribuer une subvention de 300 € à la Communauté d'Emmaus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Décisions du Conseil Municipal du 7 Octobre 2010

DEMANDE DE CLASSEMENT EN COMMUNE TOURISTIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que peuvent être dénommées communes touristiques, les communes qui mettent en œuvre une politique touristique et qui offrent des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente, ainsi que celles qui bénéficient au titre du tourisme, de la dotation globale de fonctionnement.

Les critères à remplir sont :

- la commune doit être dotée d'un office de tourisme classé, « compétent » sur son territoire.

- La commune doit mettre en œuvre une politique du tourisme, des animations en périodes touristiques notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif.

- La capacité d'hébergement de la Commune pour la population non résidente doit être égale ou supérieure à un certain pourcentage de la population de la Commune (12.5 % de la population pour

la Commune d'ARVERT).

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'Office Municipal du Tourisme créé par délibération en date du 25 mars 2010, a obtenu un classement en catégorie une étoile pour une durée de 5 ans par arrêté préfectoral n° 10-241 en date du 30 août 2010. Le classement commune touristique est une reconnaissance ou une « labellisation » qui ouvre des possibilités de modification de la fiscalité locale pour les communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

VU le code du tourisme

CONSIDERANT que la Commune d'ARVERT répond à tous les critères de classement en commune touristique

A L'unanimité

Article 1^{er} : **DECIDENT** de solliciter le classement de la Commune d'ARVERT en commune touristique

Article 2 : **AUTORISENT** Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès des services Préfectoraux

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour la consultation à intervenir, concernant la fourniture d'une prestation de restauration collective.

En effet, la Commune d'ARVERT, le SIVOM DE LA PRESQU'ILE D'ARVERT et la Commune de LA TREMBLADE pourraient se rapprocher afin de mener une consultation conjointe pour la dévolution de ce marché. Les modalités de fonctionnement de ce groupement sont définies par l'article 8 du Code des Marchés Publics et sont définies par une convention dont le projet est joint au présent bulletin préalable. Le groupement de commandes aura pour avantage de faciliter la mutualisation des procédures et de contribuer à la réalisation d'économies d'échelles. Il est précisé que le coordonnateur du groupement serait la Commune de LA TREMBLADE. Il est également précisé, que la convention permet de sortir du groupement de commande, si un problème intervient en cours de procédure.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la Commission des finances

A l'unanimité

Article 1^{er} : **ADOPTENT** le principe de constitution d'un groupement de commandes avec la Commune de LA TREMBLADE et le SIVOM DE LA PRESQU'ILE D'ARVERT.

Article 2 : **ADOPTENT** les termes de la convention à intervenir.

Article 3 : **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer la dite convention

Article 4 : **DISENT** que seront désignés pour siéger au sein de la

Commission d'Appel d'offres Monsieur le Maire en qualité de titulaire et un des membres de la commission d'appel d'offres communale en qualité de suppléant.

MARCHE SUR APPEL D'OFFRES

Dans le cadre du groupement de commandes précité, la Commune procèdera à une consultation conjointe afin de retenir un prestataire pour la restauration scolaire.

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques principales de l'appel d'offres à intervenir :

Objet du marché :

FOURNITURE DE PRESTATIONS DE RESTAURATION COLLECTIVE NECESSAIRES A L'ELABORATION DE REPAS DANS LE CADRE DES RESTAURANTS SCOLAIRES DES COMMUNES DE LA TREMBLADE, D'ARVERT ET DU SIVOM DE LA PRESQU'ILE D'ARVERT

Durée du marché :

Le marché est conclu pour une période initiale débutant à compter du 01 février 2011 et se terminant le 31 décembre 2011.

A l'issue de cette période initiale, le marché est ensuite reconduit annuellement en reconduction expresse sans pouvoir dépasser une durée totale de 3 ans. Le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit au moins trois mois avant la fin de la durée de validité du marché; il est considéré avoir refusé la reconduction du marché si aucune décision n'est prise avant ce délai ; le titulaire reste cependant engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

Le titulaire peut refuser la reconduction du marché par décision écrite notifiée au pouvoir adjudicateur dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision de reconduction. Le titulaire est réputé avoir accepté la reconduction s'il ne prend aucune décision à l'issue de ce délai.

Forme du marché :

Appel d'offres ouvert en application des articles 26, 33, 40 III et 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Options :

Les candidats devront obligatoirement répondre aux différentes options sous peine de rejet de leur offre :

- option n°1 : repas à thème

- option n°2 : mise à disposition d'un chef de cuisine

- option n°3 : introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité

Article 1^{er} : **ADOPTENT** le cahier des charges.

Article 2 : **AUTORISENT** Monsieur le Maire à procéder à la consultation dans le cadre du groupement de commandes préalablement constitué.

SOLlicitation DE L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les fonds de concours de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique doivent répondre à trois conditions cumulatives :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement

- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée hors subventions par le bénéficiaire du fonds de concours

- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes de l'attributaire et du bénéficiaire.

La Communauté d'agglomération Royan Atlantique a fixé par délibération en date du 31 mai 2010, les modalités d'attribution de ce fonds de concours qui définissent les critères suivants :

- le projet pour être recevable devra être subventionné au minimum à 30 % par d'autres collectivités

- un plafonnement du fonds de concours à 150 000 € par projet

- un barème de taux de fonds de concours pour les communes de moins de 5 000 habitants correspondant à 50 % de la part résiduelle restant à charge de la Commune. Ces critères sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, un fonds de concours pour la construction de la halle et l'aménagement de ses abords.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, ENTENDU cet exposé, VU les critères d'attribution des fonds de concours, VU le plan de financement de l'opération précitée :

Désignation	Montant HT	Recettes	Montant
Construction de la halle du marché et de ses locaux techniques	256 154.04	Dotations :	
clôture	28 680.69	FRIL	80 000.00
Sanitaires handicapés	20 782.22	Conseil Général	13 200.00
Voies et réseaux marché	252 145.40	DGE	14 019.00
Circulation piétonne bois	27 158.95	FISAC	234 947.14
Démolition construction existante	5 900.00	Sous total	342 166.14
Espaces verts	29 152.22		
Eclairage public	5 588.98	Solde à financer	305 880.90
Voirie à réhabiliter	22 484.54		
TOTAL	648 047.04	TOTAL	648 047.04

A l'unanimité

Article 1^{er} : **SOLLICITENT** auprès de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 150 000 €, au titre de l'année 2011.
Article 2 : **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISATION DE CONCLURE DES EMPRUNTS :

Monsieur le Maire sollicite auprès des membres du Conseil Municipal l'autorisation de conclure des emprunts pour les investissements suivants :
Budget communal : emprunt de 200 000 € destiné à financer les investissements réalisés depuis le début de l'année 2010 soit :

- agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes

- acquisition d'un tractopelle pour les services techniques communaux

- travaux de voirie : rue des Aigrettes, rue des Bergères, rue des Pierrières, aménagement de la traversée de Dirée et création du plateau rue des Tonnelles

Budget communal : emprunt in fine de 110 000 € sur deux ans (remboursement du capital) correspondant au pré financement des travaux des halles en attendant le versement des subventions accordées.

Budget annexe du lotissement du Peu Mignon : emprunt in fine de 120 000 € sur deux ans permettant de pré financer les travaux de viabilisation du lotissement en attendant la vente des lots revenant à la Commune d'ARVERT. Il est précisé que les frais financiers sont répartis entre tous les propriétaires.

Ces différents emprunts ont fait l'objet d'un examen auprès de la Commission Finances du 1er octobre 2010. Monsieur le Maire rappelle que les emprunts in fine sont remboursables par anticipation sans frais. La Commission de finances propose de retenir pour l'emprunt de 200 000 € l'offre de la Caisse d'Epargne au taux variable et pour les emprunts in fine celle au taux fixe de 1.77 %.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

VU l'avis de la Commission Finances du 1er octobre 2010

A l'unanimité

Article 1^{er} : **DECIDENT** de conclure un emprunt de 200 000 € sur la base de l'offre de la CAISSE D'EPARGNE : taux révisable euribor 3 mois avec marge de 0.89 soit un taux actuel de 1.79

Article 2 : **DECIDENT** de conclure deux emprunts in fine auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 1.77 % :

- 120 000 € sur le budget annexe du Peu Mignon pour financer les travaux en attendant de procéder à la vente des terrains
 - 110 000 € sur le budget principal de la Commune pour pré financer les travaux de la halle dans l'attente de la perception des subventions
- Article 3 : **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président de l'Agglomération Royan Atlantique a communiqué le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées - exercice 2009 en vue de l'approbation par le conseil municipal.

En ce qui concerne la Commune d'ARVERT au 31.12.2009

- 1906 habitations sont reliées au réseau d'adduction d'eau, 1725 au réseau d'assainissement collectif soit une couverture de 90.50 %
- Le réseau sur la Commune d'ARVERT est composé de 26.32 km en gravitaire, 13.43 km en refoulement. Il existe 17 postes de refoulement sur la Commune.

En ce qui concerne les tarifs :

- au 1^{er} janvier 2009 : traitement des matières de vidange (matières déposées par les vidangeurs) prix au M3 6.44 € HT
- le prix du service collecte et traitement des eaux usagées est fixé comme suit : part du délégataire : partie fixe 52.32 € HT / an ; prix au m³ : 0.5661 € HT - part de la CDA : partie fixe 64.98 € HT ; prix au m³ : 0.33 € HT
- assainissement non collectif

prix de la redevance pour le contrôle du neuf : 90 €

prix de la redevance pour le contrôle de l'ancien : 50 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

EMETENT un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées.

La séance est levée à 20h30.

Décisions du Conseil Municipal du 18 Novembre 2010

CONTOURNEMENT DE DIRÉE - ROUTE DÉPARTEMENTALE 268

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier émanant de Monsieur le Vice Président du Conseil Général en charge des infrastructures, par lequel il sollicite une délibération sur le projet de contournement de la route départementale 268 au niveau du village de Dirée.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce projet a fait l'objet d'une inscription au schéma routier départemental 2010/2030 sous le numéro 35 des grands projets structurants avec une priorité n°2.

Cette question a été examinée lors de la commission grands projets, réunie en session de travail le 9 novembre 2010. Depuis sont intervenues deux informations complémentaires :

- courrier du Vice Président des Marais Doux
 - rencontre avec les représentants de l'association de Dirée.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier dans lequel le Vice Président fait part de son opposition à un tracé de contournement qui serait le long du canal et propose des modes alternatifs de déplacement. Les membres de l'association proposent d'utiliser non pas la variante 4 mais une alternative entre les variantes 4 et 3 : utilisation du chemin rural de Besse.

Monsieur le Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal avaient retenu plutôt la variante 4 sachant que d'autre part, un travail est en cours pour le nouveau Plan de Déplacement Urbain intercommunal, qui reprendrait les principes du

schéma directeur de 1991 notamment au niveau de la jonction entre le rond point de Chaillevette et la Commune des MATHES.

Monsieur le Maire demande ensuite aux conseillers municipaux, de s'exprimer. Monsieur le Maire propose de voter sur une première résolution : Faut-il prévoir le contournement du village de Dirée ?

Monsieur le Maire propose de procéder à un scrutin secret. Conformément à l'article L 2121.21 du Code général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal DECIDENT de voter à bulletin secret.

Après les opérations de vote, le résultat à la question posée : Faut-il prévoir le contournement de Dirée ?, est

-16 voix pour / - 1 voix contre

Monsieur le Maire propose ensuite aux membres du Conseil Municipal de se prononcer dans les mêmes formes sur le tracé. Avis favorable des membres du Conseil Municipal.

Après dépouillement des opérations de vote, le résultat est le suivant :

- 5 voix pour le tracé 1
- 0 voix pour le tracé 2
- 2 voix pour le tracé 3
- 6 voix pour le tracé 4
- 1 voix pour le tracé 5
- 1 voix ne retient aucun tracé
- 2 bulletins blancs.

Aucune majorité ne s'étant dégagée pour une solution, les membres du Conseil Municipal DEMANDENT aux services du Conseil Général de reprendre les études afin de prévoir de nouvelles solutions.

DESSERTE DU FUTUR PARC D'ACTIVITES DES JUSTICES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la desserte du futur parc d'activités des Justices, est envisagée à partir de la route départementale 268 via le chemin dit du Ponceau.

Par délibération en date du 29 juillet 2010, les membres du Conseil Municipal ont retenu le principe d'aliéner une partie du chemin de Ponceau au profit de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique afin de créer la voie d'accès qui serait d'intérêt communautaire.

Il convient maintenant de solliciter le Conseil Général afin d'obtenir l'autorisation de desserte selon les conditions suivantes :

- Accès : création d'un tourne à gauche pour accéder à la zone depuis la route Départementale 268 en provenance du rond point de Dirée et création d'une voie de décélération sur la RD 268 en provenance du village de Dirée.
- Sortie : interdiction de tourner à gauche (direction de Dirée) : les véhicules seront obligatoirement orientés vers le rond point de Dirée pour rejoindre la Commune des Mathes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1^{er} : **SOLLICITENT** le Conseil Général afin d'obtenir la desserte du parc d'activités des Justices à partir de la route départementale 268, dans les conditions fixées ci-avant.

Article 2 : **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce projet.

ACQUISITION DES TERRAINS DU PEU MIGNON :

Lors de la délibération en date du 25 juin 2010, Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le lotissement Peu Mignon est une opération engagée en concertation avec différents propriétaires fonciers pour l'aménagement d'une zone Au. Pour cet aménagement, la Commune prend en charge les travaux de viabilisation de la zone ce qui se traduit notamment par l'acquisition des terrains. Les terrains seront payés par dation de terrains viabilisés à chaque propriétaire foncier. L'estimation du service des domaines est de 25 € au mètre carré du foncier apporté (accord écrit des propriétaires fonciers). Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de rapporter la décision du 25 juin 2010 (n° 050.2010) concernant la signature des actes pour les terrains du Peu Mignon. En effet, depuis cette date, différents problèmes sont intervenus rendant caduque cette première décision : un terrain n'avait pas été divisé et une succession n'avait pas été réglée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

VU l'avis du service des domaines

Article 1^{er} : **DECIDENT** de rapporter la délibération en date du 25 juin 2010 n° 50.2010

Article 2 : **EMETENT** un avis favorable pour l'acquisition des terrains situés au Peu Mignon au prix de 25 € le mètre carré pour une surface totale de 9 182 m². références cadastrales : H 949 951 957 958p 1525 1526 1583 1625 2240 2241 2242 2506 2676 2678)

Article 3 : **DECIDENT** d'acquiescer le terrain cadastré H 1525 appartenant aux consorts RENOULEAU d'une surface de 173 m² au prix de 25 € le mètre carré.

Article 4 : **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

CESSION DES TERRAINS DU PEU MIGNON :

Par délibération en date du 25 juin 2010, les membres du Conseil Municipal avaient décidé de fixer le prix de revente des terrains viabilisés au prix de 80 € le mètre carré selon les conditions suivantes :

1. coût de l'aménagement : réalisation des travaux de viabilisation par la Commune d'ARVERT
2. calcul du prix de revient au mètre carré constructible impliquant la réforme de la TVA présentée

3. paiement des propriétaires d'origine en mètre carré constructibles
Le prix de revient du terrain au mètre carré TTC est de 70 €. Les 10 € de différence entre le prix de revient TTC au mètre carré et le prix de vente TTC, serviront à financer une partie des travaux de réalisation du réseau pluvial sur la rue du Petit Paris, nécessaires suite à la création de ce lotissement et les frais financiers.

La décision du 25 juin 2010 n° 050.2010 étant rapportée, Monsieur le Maire propose de délibérer à partir des éléments suivants :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité
VU l'avis du service des domaines qui précise que « la valeur vénale actuelle de ces terrains, compte tenu de leurs caractéristiques et de l'état du marché immobilier local peut être estimée à 95 € le m². La cession à un prix inférieur à ce montant, prévue pour favoriser l'accès à la propriété devra être motivée par une délibération du conseil municipal »

CONSIDERANT le souhait de la Commune d'ARVERT

- de conserver une mixité sociale sur la Commune d'ARVERT dans l'esprit de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000)

- de permettre l'arrivée de jeunes ménages sur la Commune afin de stabiliser la fréquentation des équipements scolaires

- de favoriser la primo accession

Article 1^{er} : **EMETTENT** un avis favorable pour la cession des terrains situés au Peu Mignon viabilisés au prix de 80 € le mètre carré.

Article 2 : **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

CONDITIONS DE CESSION DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DU PEU MIGNON :

Compte tenu de la décision de la Commune d'ARVERT de vendre les terrains du Peu Mignon à un prix inférieur au prix du marché, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le principe d'une charte relative aux conditions de vente des lots. Cette charte sera mentionnée in extenso ou annexée dans tout acte translatif qu'il s'agisse d'une première vente ou d'une revente. Les actes de vente qui seraient conclus par l'acquéreur en méconnaissance des dispositions de la présente charte seront réputés nuls. Il convient de délibérer sur les critères d'attribution des lots assortis d'un pacte de préférence. Ces dispositions visent à prendre des mesures anti spéculatives sur cette opération. La charte a fait l'objet d'une étude lors de la séance de la commission grands projets en date du 9 novembre 2010 et prévoit les dispositions suivantes :

1. critères d'attribution des lots :

- Le fait pour les personnes présentant leur candidature d'être « primo accédant ». Il faudra considérer comme primo accédant, tout couple qui n'a jamais été propriétaire de sa résidence dans les années précédant l'offre de prêt.

- Les personnes désirant s'installer dans le lotissement communal du Peu Mignon à titre de résidence principale.

- Les couples formant de jeunes ménages. Doit être considéré comme ménage : « un couple habitant ensemble ».

- Respecter les plafonds de ressources dans la limite des plafonds de ressources retenus pour bénéficier d'un logement financé avec un prêt locatif social. Une gradation sera opérée de manière à différencier certaines situations.

Seront privilégiés par ordre décroissant :

a) Un jeune ménage avec 1 ou des enfants de moins de 2 ans

b) Un jeune ménage avec 1 ou des enfants de plus de 2 ans.

c) Un jeune ménage sans enfants

2. les clauses anti spéculatives :

- stipulation d'une clause d'inaliénabilité interdisant à l'acquéreur d'un lot de revendre dans les dix ans

- possibilité de déroger à cette interdiction par une autorisation spéciale de la commune susceptible d'être donnée dans des situations particulières (accidents de vie, divorce, mutation, perte d'emploi...)

- institution d'une procédure d'autorisation se traduisant par l'obligation de notifier à la commune l'identité de l'acquéreur et le prix convenu

- possibilité pour la commune qui accepte de déroger à l'interdiction, de faire valoir un droit de préférence lui permettant d'acquérir

à un prix déterminable ou de faire acquérir par une personne qui lui serait substituée (personne répondant aux critères d'attribution)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité CONSIDERANT l'intérêt que représente cette opération pour le développement de la Commune d'ARVERT

VU les critères d'attributions et les clauses anti spéculatives précédemment mentionnés

Article 1^{er} : **ADOPTENT** les critères d'attribution et clauses anti spéculatives suivants :

1. critères d'attribution des lots :

- Le fait pour les personnes présentant leur candidature d'être « primo accédant ». Il faudra considérer comme primo accédant, tout couple qui n'a jamais été propriétaire d'une résidence dans les années précédant l'offre de prêt.

- Les personnes désirant s'installer dans le lotissement communal du Peu Mignon à titre de résidence principale.

- Les couples formant de jeunes ménages. Doit être considéré comme ménage : « un couple habitant ensemble ».

- Respecter les plafonds de ressources dans la limite des plafonds de ressources retenus pour bénéficier d'un logement financé avec un prêt locatif social.

Une gradation sera opérée de manière à différencier certaines situations. Seront privilégiés par ordre décroissant :

d) Un jeune ménage avec 1 ou des enfants de moins de 2 ans

e) Un jeune ménage avec 1 ou des enfants de plus de 2 ans.

f) Un jeune ménage sans enfants

2. les clauses anti spéculatives :

- stipulation d'une clause d'inaliénabilité interdisant à l'acquéreur d'un lot de revendre dans les dix ans

- possibilité de déroger à cette interdiction par une autorisation spéciale de la commune susceptible d'être donnée dans des situations particulières (accidents de vie, divorce, mutation, perte d'emploi...)

- institution d'une procédure d'autorisation se traduisant par l'obligation de notifier à la commune l'identité de l'acquéreur et le prix convenu

- possibilité pour la commune qui accepte de déroger à l'interdiction, de faire valoir un droit de préférence lui permettant d'acquérir à un prix déterminable ou de faire acquérir par une personne qui lui serait substituée (personne répondant aux critères d'attribution)

Article 2 : **ADOPTENT** la rédaction de la charte telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 : **DISENT** que cette charte sera mentionnée in extenso ou annexée dans tout acte translatif qu'il s'agisse d'une première vente ou d'une revente. Les actes de vente qui seraient conclus par l'acquéreur en méconnaissance des dispositions de la présente charte seront réputés nuls.

DEMANDES DE SUBVENTION :

La commission travaux réunie le 23 août 2010, a examiné les possibilités d'acquisition d'un véhicule électrique.

Le véhicule électrique est un MATRA GEMeLXD avec un plateau : il peut transporter une charge de 600 kg et dispose d'une autonomie de 75 km. Il est assemblé en France.

Le coût de ce véhicule est de 14 855 € HT.

La Commune est susceptible de bénéficier d'une aide financière provenant

- de l'ADEME et la Région Poitou Charentes à hauteur de 6000 €

- du Conseil Général Charente Maritime à hauteur de 4 321 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1 : **ADOPTENT** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Véhicule MATRA GEM ELXD	14 405.00	ADEME (sollicité)	6 000.00
Préparation livraison	350.00	Conseil Général	4 321.00
Prépai carte grise	100.00	Commune ARVERT	4 534.00
TOTAL	14 855.00	TOTAL	14 855.00

Article 2 : **AUTORISENT** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Général.

Article 3 : **DECIDENT** d'acquiescer le véhicule précédemment mentionné
La séance est levée à 21h 30

INFOS PRATIQUES

CENTRE HOSPITALIER DE ROCHEFORT - NOUVEL HOPITAL

JOURNEES PORTES OUVERTES : **les 15 et 16 janvier 2011**. Départ des visites entre 9h00 et 12h00 et de 14h00 à 16h20. Rendez-vous sur le parvis du future Centre Hospitalier, Route d'Aigrefeuille.

Pour toute information complémentaire : 06.09.08.76.60.

INFOS PRATIQUES

MINISTERE DE LA JUSTICE - Tribunal d'Instance de Rochefort

Audiences de Conciliation tenues par **Monsieur Gérard VIOT**, Conciliateur de Justice - Tél : 06.80.13.71.40
Courriel : conciliateur.viot@orange.fr

PERMANENCES : Mairie d'ARVERT : 05.46.36.40.36 - De 14 h à 16 h sur rendez-vous

- 4 janvier
- 1er mars
- 3 mai
- 6 septembre
- 8 novembre
- 1er février
- 5 avril
- 7 juin
- 4 octobre
- 6 décembre

PERMANENCES tenues par **Monsieur MAIRESSE**, Conciliateur de justice,
Tribunal d'Instance - Cité Judiciaire - Rue Chanzy - 17300 ROCHEFORT
Mairie d'ARVERT : Le 3ème mercredi du mois - De 9 h à 12 h
Prendre rendez-vous au 05.46.36.40.36

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Lancement de l'enquête de recensement 2010 à partir du 20 janvier : Le recensement de la population 2011 : comment ? Pourquoi ?

Le 20 Janvier 2011, les agents recenseurs commencent leurs premières visites sur la Commune d'ARVERT.

Cette enquête peu contraignante et strictement confidentielle est essentielle à la vie du pays puisque les résultats du recensement permettront de mieux adapter les décisions publiques et privées à l'évolution de la société. En effet, le recensement fournit à tous les niveaux géographiques le nombre d'habitants, de logements et des statistiques sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, modes de transport, déplacements quotidiens, etc...).

Les opérations de collecte démarrent le 20 janvier et s'achèveront le 11 février 2011. 7 agents recenseurs sont mobilisés pour réaliser cette opération sur la Commune d'ARVERT.

Leur visite sera annoncée par un courrier signé du maire. Ils se présenteront dans chaque logement enquêté pour déposer deux questionnaires à compléter une « Feuille de logement » et un « Bulletin individuel » par personne vivant dans le logement.

Participer au recensement est un acte civique obligatoire. En effet, pour un fonctionnement optimal, un pays a besoin de connaître le nombre de ses habitants. Mais au-delà de l'obligation, en répondant correctement aux questionnaires du recensement, chaque citoyen participe à l'amélioration des infrastructures et des équipements de sa commune. Le recensement sert avant tout à connaître les besoins spécifiques de chaque commune et permet de collecter les informations nécessaires à leur réalisation.

Nous vous remercions de bien vouloir réserver le meilleur accueil à nos agents : Mme FRANCOIS-GAUTRON Jocelyne, Mme CHAPRON Danielle, Mme LEMARE Sonia, Mme CORBEAU Mélanie, Mr BARGACH Tony, Mme VIEL Anne-Marie (absente sur la photo).



PASSAGE DE LA BALAYEUSE SUR ARVERT

CIRCUIT N°1 : Rue des Tilleuls, salle des Fêtes, rue du Bourg, rue de la Libération, Impasse des Violettes, Impasse des Coquelicots, Impasse des Bleuets, rue de l'Aire Dimière, Groupe Scolaire, rue de la Blague du Monde, rue du Littoral, Impasse de la Cure, rue de la Forêt, rue du 14 Juillet, rue de Château d'eau, rue de Marché, rue de la Jeunesse, rue des Pierrières, rue de la Gare, rue des Petits Commerces, rue des Sauniers et Rond Point, rue du Maine Guimard, rue de Villeneuve, Avenue de la Presqu'île, avenue de l'Etrade et Rond Point, rue de la Maline, Cité Savigny, rue du Moulin brûlé, Cité de Fouilloux, rue du Graveau, Cité du Rougeassier, rue de Bois de Fouilloux.

CIRCUIT N°2 : Rue du Maine Planty, rue du Maine Giraud, rue du Manoir, rue de Bellevue, chemin des retours, rue des Gabelous, rue du Maine Amoureux, rue de Boudignou, rue de la Clé des Champs, rue de la Corderie, rue des Alouettes, rue de l'Eguillate, chemin de la Seudre, rue du Piochet, rue des Aigrettes, rue du Bois Vollet, rue des Pêcheurs, rue du Marais, rue de Treuillebois, rue des Chasseurs, Impasse des Fougères, rue de la Pile, rue des Justices, rue du Petit Bois, rue des Blés d'Or, rue des Quilles, rue de l'Atlantique, rue des Bergères, rue de la Chapelaïne.

CALENDRIER DU 1er SEMESTRE 2011

CIRCUIT 1 :

Janvier	Les 6 et 28	Avril	Les 7 et 28
Février	Les 3 et 24	Mai	Les 5 et 27
Mars	Les 11 et 31	Juin	Les 2 et 30

CIRCUIT 2 :

Janvier	Le 13	Avril	Le 21
Février	Le 10	Mai	Le 19
Mars	Le 18	Juin	Le 16

Nous vous demandons de bien vouloir ne pas stationner sur ces rues, lors du passage de la balayeuse.

44 ANNÉES AU SERVICE DES PLUS ÂGÉS

La politique sociale de la commune d'ARVERT est fortement engagée vers les plus âgés depuis le 1er janvier 1967, date à laquelle la commune a mandaté le service d'aide à domicile, géré par le C.C.A.S. de LA TREMBLADE, pour intervenir sur le territoire communal d'ARVERT. De 1967 à nos jours les besoins sur notre commune n'ont cessé d'évoluer pour répondre aux demandes d'aide en faveur des personnes âgées et handicapées parfois très isolées.

L'action sociale gérontologique portée par la commune d'ARVERT permet à chacun de nos aînés d'accéder à un service de qualité à moindre coût.

En effet dans le cadre de notre action sociale facultative la commune participe financièrement au coût du service d'aide à domicile afin de réduire le tarif aux ressortissants de notre commune. Il s'agit pour la commune d'ARVERT d'axer ses priorités au service des plus âgées en favorisant une politique gérontologique de proximité.

Une politique gérontologique soutenue par notre commune, est génératrice d'emploi pour les jeunes, au service de leurs aînés.

Cette volonté politique a pour objectif de dynamiser notre territoire par l'emploi en rendant service à nos concitoyens.

Pour notre commune :

- Service prestataire : 28 306 h (intervention d'une aide ménagère à domicile)
- Service mandataire : 10 403 h (intervention pour gestion dossier administratif de l'aide à domicile)

Pour un coût annuel de 38709 euros

Tél. CCAS La Tremblade : 05 46 36 02 45

ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise du 17 janvier au 16 avril 2011 une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

OFFICE DU TOURISME

Développement touristique de la commune d'Arvert : un premier bilan positif



Ouvert depuis juin 2010, le nouvel Office de Tourisme d'Arvert a comme rôle principal d'assurer la promotion des prestataires touristiques et d'être un appui dans l'organisation des nombreuses manifestations créées par la commune et les associations communales au cours de l'année.

Il a également comme mission l'accueil des personnes à la recherche de renseignements touristiques sur la région. Ainsi de juin à septembre ce sont plus de 1 000 contacts qui sont passés dans ses locaux, pour 94% d'origine française et 6% étrangère.

Il a participé à la mise en place de cinq circuits de randonnée pour découvrir "en liberté" le territoire communal et à la création d'une plaquette touristique, qu'il distribue gracieusement.

Enfin il héberge un "cyber-espace" pour permettre à tous l'accès aux nouvelles technologies.

En collaboration avec l'association touristique nouvellement créée "Pays d'Arvert Tourisme" deux visites guidées (découverte du patrimoine culturel et naturel local) ont été mises en place :

- **"Si Arvert m'était conté"**, circuit pédestre sur le patrimoine et l'histoire de la commune (7 dates ont eu lieu entre la mi-juillet et la mi-août),
- **"À la découverte du marais de la Seudre"**,

balade dans un environnement naturel unique, façonné par l'Homme pour l'affinage des huîtres, qui se termine par une dégustation d'huîtres au port de Coux (cette année 3 "tests" très positifs ont été effectués).

Enfin, pour clore cette première saison, l'Office de Tourisme a été classé par la Préfecture de Charente-Maritime en catégorie 1 étoile.

Pour l'année 2011 des séjours touristiques sont proposés :

- **"Une journée en Arvert, entre mer et vert"**, pour des groupes,
- **"Paysages et lumières de Saintonge maritime"**, pour des week-ends individuels,
- **"Il était une fois... histoire et biodiversité en Arvert"**, pour des scolaires".

Arvert sollicitera le classement en "Commune touristique" et son Office candidate pour le label "Tourisme & Handicap".

TRAVAUX TERMINÉS RÉCEMMENT

Renouvellement des conduites d'eau potable et reprise de branchements plomb

Rue de Bellevue - Rue du Piochet - Rue du Boudignou



Rue du Boudignou



Rue du Piochet



Tranformateur EDF Rue de Haut Fouilloux

Mise en service d'un poste moyenne tension/basse tension afin d'améliorer la desserte électrique du quartier du haut fouilloux

• **Déplacement du poste moyenne tension/basse tension fief de Bellevue (route de la Grève à Duret) suite à la tempête xynthia**

• **Pluvial :**

busage des fossés :

Rue du Petit Bois (en partie) - Rue du Haut Fouilloux (en partie)

pose de bordures :

Rue des Tonnelles (en partie) - Rue du Canal



TRAVAUX EN COURS

- **Enfouissement du réseau basse tension, des télécom et de l'éclairage public**

Rue du Littoral - Rue du Moulin

- **Restructuration de la place du marché et de la rue du marché de façon à rendre plus fonctionnels les accès aux différents commerces et au futur marché couvert.**



Moulin des Lauriers

TRAVAUX A VENIR

- **Assainissement**

Quartier du Graveau - Rue de la Pile



Construction de la halle couverte

Nos amis les lapins aiment trop les fleurs du cimetière.

Suite à plusieurs plaintes, les gardes fédéraux sont venus fin octobre avec leurs furets. La capture a été de dix lapins qui ont été remis en liberté dans une commune voisine conventionnée pour recevoir les lapins.



Echos de la commune

L'ESCAPADE

Avenue de la Presqu'île
(à côté de Carrefour Contact)

Ouvert depuis Août, Diana et Julien vous proposent de la vente à emporter (sandwichs, hamburger, pizzas, frites maison....)

Ouvert du Lundi au Samedi
de 11h à 14 h et de 18 h à 22 h.
Fermé le dimanche

Ouvert tous les jours en saison.
Tél : 06.99.03.83.22.



Les Ecoles

ECOLE MATERNELLE

Spectacle de Noël offert par la commune aux enfants de l'école maternelle

"Le Noël de Petit Lion", spectacle de marionnettes par la compagnie du "Petit Théâtre Populaire" de Rennes: Les enfants ont apprécié les marionnettes truloulentes et les décors magnifiques, pleins du soleil, des couleurs et des rythmes de l'Afrique.

Rendez-vous et dates à retenir:

- Le Père Noël est passé à l'école vendredi matin **17 décembre**
- Rencontres avec les personnes âgées de l'EHPAD à partir du **9 décembre**, et avec les tout petits de la Farandole à partir de **mars 2011**
- Activités Piscine pour les grandes sections de janvier à **mai 2011**
- Spectacle de l'école sur l'Afrique **vendredi 13 mai 2011** dans la salle des fêtes



La neige à l'école maternelle jeudi 2 décembre 2010



Spectacle de Noël : «Le Noël de Petit Lion»

Les enfants nés en 2008 et 2009 peuvent être inscrits dès à présent à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2011.



Spectacle de Noël : «Le Noël de Petit Lion»

ECOLE ELEMENTAIRE

Une nouvelle rentrée, 3 nouvelles maîtresses : **Mme Estelle Garcia** (remplaçante de Mme Fouchier qui a donné naissance à une très jolie petite Nina), **Mme Morgane Pain** (maîtresse des CP-CE1), **Mme Sandrine Thomas** (maîtresse des CE1 et directrice) et une équipe enseignante aux multiples projets : voile pour les CM1-CM2, roller pour les CE2-CM1-CM2, piscine pour les CP-CE1, jardinage, kamishibai, défi lecture, "les incorruptibles" avec le Foyer Rural, correspondance avec 2 écoles de Charente-Maritime et une école du Burkina-Faso, découverte du patrimoine local avec l'aide de l'Office du Tourisme, un marché de Noël... pour des élèves sportifs, artistes, lecteurs, rédacteurs, curieux, enthousiastes et motivés.

Merci à tous les parents accompagnateurs (voile, piscine, sorties), à Mme Briant (visite de son exploitation ostréicole), à M Bahuon (visite des marais), à M Rabouté (visite de la poste), à Céline et M Bouillaguet de l'office du tourisme, à M Seugnet et Barbot pour le jardinage et à tous les parents qui nous aident et nous aideront dans nos activités.

L'équipe enseignante de l'école élémentaire



Visite de la Poste



Visite d'une cabane ostréicole



Les CE1 et leurs correspondants de Chenac



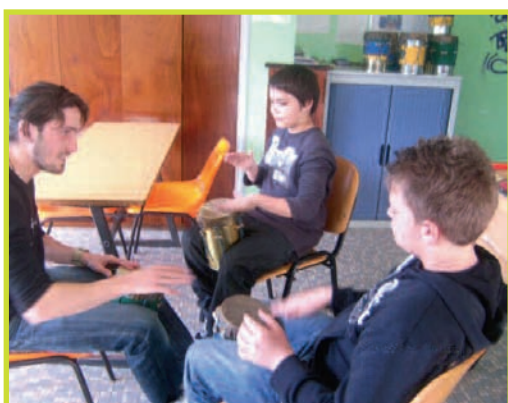
piscine avec les CP



Visite des marais

La commune d'Arvert a créé de nouveaux ateliers pour proposer différentes animations aux enfants qui restent à la cantine :

Atelier musique : Mme PASQUIER, musicienne de formation ayant sa propre société, L'ACCROCH NOTE, propose une initiation musicale, une découverte des différentes familles d'instruments, des jeux (le jeu du chef d'orchestre...)



Atelier bibliothèque : animé par Chantal ROERIG, cet atelier présente différentes animations autour du livre. En ce début d'année scolaire, les plus petits ont découvert des contes et légendes (les monstres, thématique de Noël...) Les plus grands ont lu un livre de Daniel PENNAC.



Atelier sportif : la Commune d'Arvert grâce au concours de William DESVIGNE, joueur/entraîneur du club de football de la Presqu'île d'Arvert, organise des jeux sportifs dans le gymnase.

Ateliers manuels : cet atelier est dirigé par le personnel communal qui organise essentiellement des ateliers dessin, des jeux collectifs ou des travaux manuels.



MATERNELLE :

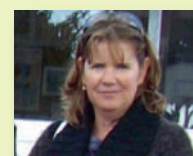
Mme LACOMBE (Auxiliaire de Vie Scolaire)

RECTIFICATIF DE L'ARVERT INFOS n°8

dans l'équipe de l'école :

ÉLÉMENTAIRE :

Mme RAYNAL (Psychologue scolaire)



Événements

14 Juillet



Jeux avec les enfants.



Les adultes participent aussi !

COUX en fête
24 juillet



Événements

08 Août - Hippodrome



Hippodrome de La Palmyre.

«Grand Prix d'Arvert»

Remise des récompenses.

12 Août - Jeudis musicaux



13 Août - Rallye pédestre, départ



Tournoi de pétanque Prix d'Arvert



Joueurs en action



23 et 24 Octobre Journées des Saveurs et Jardins



19 septembre

Course cycliste : remise des récompenses

2010 : ANNÉE DE LA BIODIVERSITÉ

Le point en presqu'île d'Arvert

La planète abrite environ **2 000 000** d'espèces végétales et animales, mais une partie de cette biodiversité est menacée, et cette érosion est due à :

- la destruction, la fragmentation et l'altération des habitats naturels : en France, la construction de routes, de zones industrielles et commerciales, l'urbanisation, sont à l'origine de l'artificialisation d'une surface équivalente à un grand département, tous les 10 ans !

- l'introduction d'espèces étrangères, souvent invasives : l'exemple le plus connu, vivant dans les marais doux, où sur les rives des fleuves, est le ragondin, originaire d'Amérique du Nord.

- la surexploitation des espèces, par la pêche et la déforestation : des milliers de requins sont mutilés, en prélevant leurs ailerons, et sont rejetés encore vivants en mer ! Ce massacre étant organisé pour flatter les papilles de riches asiatiques...

Et près de 40 000 000 d'hectares de forêts, principalement en zone équatoriale, ont disparu depuis 2000 !

Conscients de la nécessité de préserver ces richesses naturelles, des hommes se battent, car les bénéfices qu'ils peuvent en tirer sont nombreux :

- le maintien de la diversité alimentaire

Avant l'ère industrielle, l'alimentation mondiale dépendait de **10 000 espèces**.

Aujourd'hui, **12 espèces végétales** (avec une part de 60% pour le riz, le blé, le maïs et la pomme de terre) et **14 espèces animales** sont essentiellement consommées !

- la pollinisation des cultures

Les abeilles, indispensables au développement de nombreuses plantes, victimes d'insecticides et du frelon asiatique, voient leur population chuter de façon inquiétante.

- la fertilisation des sols

Les sols, en agriculture intensive, labourés le plus souvent trop profondément, drainés, deviennent des supports inertes, enrichis avec des fertilisants issus de l'industrie chimique, et pollués par des produits pesticides.

Heureusement, des agriculteurs, de plus en plus nombreux, orientent leurs pratiques en prenant en compte le rôle nourricier naturel du sol.

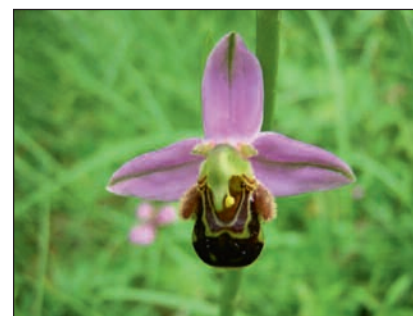
- la recherche de molécules thérapeutiques

Il faut faire vite, face à la destruction des forêts équatoriales, pour trouver à l'intérieur de plantes encore inconnues, des molécules permettant de soigner les personnes atteintes de cancers ou du S.I.D.A.



Prairie naturelle : très grande biodiversité, permettant aux animaux qui y sont élevés de trouver une nourriture riche et appropriée (à côté des marais de Lerpine - Arvert)

Contre-exemple : les parcs d'engraissement, aux Etats-Unis, dans lesquels des milliers de vaches sont piquées aux hormones de croissance et mangent des « corn flakes » !



Orchidées observables au printemps, sur le bord des chemins et dans les prairies d'Arvert

Développement durable à Arvert

- le stockage du carbone, la régulation du climat, etc...

La France se situe au 4^{ème} rang mondial concernant la biodiversité, mais elle occupe le 2^{ème} rang, derrière les Etats-Unis, pour le nombre d'extinction d'espèces.

Au sommet de Rio, en 1992, la France a signé la **Convention sur la Diversité Biologique**, reconnaissance du monde du vivant comme fondement du développement durable. L'objectif fixé au niveau de l'Union Européenne était d'endiguer la réduction de la biodiversité avant 2010...

La France protège 8,5% de son espace terrestre, et elle est en retard pour le zonage Natura 2000 : réseau européen ayant pour objectif de favoriser le maintien de la biodiversité tout en intégrant les préoccupations socio-économiques et culturelles.

Point positif, concernant notre région : le projet de **Parc Naturel Marin** des Pertuis charentais et de l'Estuaire de la Gironde.

En presque île d'Arvert, la diversité des milieux naturels encore préservés constitue un atout, aussi bien pour la population que pour les touristes. Mais la présence d'espèces invasives, pourrait, à terme, perturber le bon fonctionnement des écosystèmes.

A l'initiative de l'association «Natvert» - site : www.natvert.fr - , la participation de chacun est souhaitée, pour dresser un inventaire photographique, floristique et faunistique, afin de réaliser un **«Atlas de la biodiversité en presque île d'Arvert»**.



Milieu marin à l'embouchure de la Seudre



Milieu marin : crépidule, espèce invasive, compétiteur alimentaire de l'huître



Milieu marin : herbier à zostères (plage de la Cèpe), petites plantes à racines, à proximité desquelles naît et se développe la vie marine.



Milieu marin : anémone



Marais salé : chenal au port de Coux



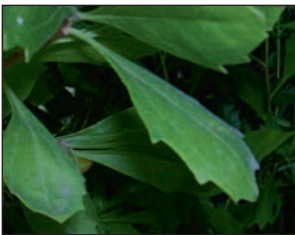
Marais salé : claires et ruisson



Marais salé : lavande de mer



Marais salé : obione ou sart, plante comestible, poussant dans les vases salées, et à l'origine du nom : «claires de sartièr»



Marais saumâtre : le baccharis, espèce arbustive invasive (baie de Bonne Anse)



Dune blanche ou mobile : oyat



Dune grise ou fixée : immortelle, plante donnant l'odeur épicée de la dune



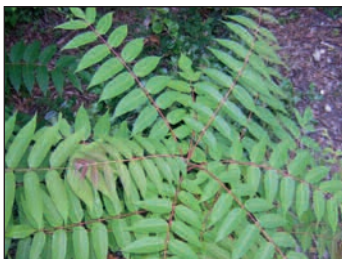
Dune boisée : rose pimprenelle



Dune boisée : céphalanthère blanc



Dune boisée : œdipode, criquet des dunes



Dune boisée : ailante du Japon, espèce invasive



Aulnaie, entre la maison forestière des Roseaux et Ronce



La cistude : emblème du marais doux

LA NAVICULE BLEUE

CONCOURS REGIONAL "HANDICAPS ET TERRITOIRES"

Participation de l'Association Navicule Bleue

Association française des professionnels de la Mer en faveur de l'intégration des personnes handicapées, l'association "Navicule Bleue" a été créée le 23 mars 2003. Son siège social est situé à la mairie d'Arvert (17530).

Elle a pour objectifs de :

- maintenir ou intégrer dans le milieu maritime les publics en difficulté, du fait d'un ou plusieurs handicaps,
- perpétuer le savoir faire traditionnel lié à la pêche et à l'aquaculture,
- conserver le patrimoine architectural des marais dans le cadre du développement durable.

Implantée sur le site du port de Coux, l'association "Navicule bleue", à travers son ESAT "Claire & Mer", y gère une exploitation aquacole constituée d'environ 1 hectare et comprenant des claires, des cabanes, un bassin d'élevage et une nurserie. Cet ensemble est

Objectifs de l'opération

Quels sont les changements et résultats attendus ? (accès à la vie quotidienne et citoyenne pour les personnes en situation de handicap, autonomie des personnes, mixités des publics, accessibilité de la chaîne de déplacement...)

Les résultats attendus sont :

- Intégration des personnes handicapées dans la chaîne conchylicole par un travail protégé.
- Valorisation du travail réalisé, permettant une reconnaissance des personnes par leur travail (et non par leur handicap).
- L'activité se déroulant en milieu ostréicole "ordinaire", l'un des objectifs est également de donner envie aux travailleurs handicapés de participer à la vie économique "normale" et d'échanger avec les autres ostréiculteurs.

Ainsi des rencontres et des échanges entre les équipes ostréicoles de travailleurs handicapés et les ostréiculteurs ont lieu tout au long des étapes d'activité en nurserie. Ces contacts permettent aux travailleurs handicapés d'acquérir un savoir-faire dans le domaine ostréicole.

Établissement public du ministère du Développement durable (MEEDDAT), l'Agence de l'Eau Adour-Garonne met en oeuvre la politique de l'eau dans les bassins de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne et de la Charente, suivant les orientations du Comité de bassin, "parlement local de l'eau".

Au cours de l'année 2010, l'Agence a animé la 4^{ème} édition des "Trophées de l'eau". Manifestation qui récompense les actions ou initiatives innovantes et exemplaires pour la gestion et la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, notamment les zones humides et la vie des cours d'eau. Le 22 septembre 2010, douze lauréats ont reçu un trophée des mains de Monsieur Martin Malvy, président du Comité de



Naissain en grossissement en nurserie

complété par 12 hectares supplémentaires de claires, situés dans le marais voisin. Des huîtres "Marennes Oléron" de qualité "spéciales de claires" y sont affinées pour d'autres ostréiculteurs et une production complémentaire de crevettes et de daurades a débuté dans certaines claires.

Dans le cadre du partenariat entre l'association "Navicule bleue" et la Section Régionale Conchylicole de Poitou-Charentes (SRC), la Section Régionale a exprimé le besoin de création d'une nurserie mutualisée pour :

- diminuer la mortalité des jeunes huîtres,
- permettre une meilleure traçabilité des huîtres produites,
- éviter les chocs thermiques dans le cycle de production,
- favoriser le circuit court en évitant de réfrigérer les jeunes huîtres.



bassin Adour-Garonne et de la Région Aquitaine. Sur les douze opérations ou initiatives récompensées, une est portée en Charente-Maritime par l'Association "Navicule bleue" dans la catégorie "Initiative en cours". Pour l'action de remise en état, de conservation et de présentation au public du patrimoine hydraulique des marais de la Seudre dans la Presqu'île d'Arvert. Les équipes ostréicoles de l'ESAT "Claire & Mer" restaureront une partie des marais à l'abandon sur la commune d'Arvert : remise en état des claires de sartières avec dérives à l'ancienne à l'aide de plaques pour éviter l'érosion des aboiteaux par la marée. Des techniques traditionnelles sont appliquées pour travailler la vase à l'aide d'outils comme : la ferrée et le boguet. Les ruissons approvisionnant les claires en eau sont égale-

ment remis en état pour que la circulation hydraulique traditionnelle se rétablisse.

Une fois la remise en état ainsi réalisée, les installations sont utilisées quotidiennement pour la production à l'ancienne d'huîtres "Pousse en claires", de crevettes impériales, de daurades. Ceci afin de conserver en fonctionnement l'hydraulique restaurée.

Enfin un circuit de visites du site, et la formation des équipes de travailleurs en situation de handicaps pour les accompagner, sont en préparation, afin de mener des actions de sensibilisation du public sur l'importance de la conservation de la biodiversité de la zone "Natura 2000, Marais de la Seudre".



22 septembre 2010, remise du trophée à Monsieur Thierry Lèques, directeur de l'association "Navicule bleue" (au centre), par Monsieur Marc Abadie, directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (à gauche), en présence de Monsieur Michel Priouzeau, maire d'Arvert (à droite).

LE KTY'S CLUB COUNTRY



Le KTY's club country (section country de la GV d'Arvert), organise un bal CD le Samedi 9 Avril 2011 à 20h30 à la salle des fêtes d'ARVERT, Venez nombreux.

Je rappelle que les cours de Gym Volontaire ont lieu le mardi à 18h30 et le vendredi à 19h00 au gymnase d'arvert, et les cours de danse country, le mardi à 19h30 à la salle de danse du gymnase

Les clubs de GV et de country vous souhaitent, gymiquement et countryment une bonne année 2011

L'ASSOCIATION SAINT-ETIENNE ORGANISE LE DIMANCHE 23 JANVIER 2011

UN «REPAS CHOUROUTE» AVEC APRÈS-MIDI RÉCRÉATIVE : CHANTS, HISTOIRES, JEUX DE SOCIÉTÉ.

Cette manifestation aura lieu au Presbytère Catholique, 4 rue du Bourg à ARVERT.

Prix du repas : 22 €. Tout bénéfice réalisé à l'occasion des différentes manifestations de l'Association St-Etienne sert à l'entretien des bâtiments du Presbytère Catholique.

Nous vous attendons nombreux, nous vous en remercions.

PAROISSE DES ILES DE SAINTONGE

Le calendrier des rencontres œcuméniques traditionnellement organisées avec nos amis catholiques est en cours d'élaboration ; il sera diffusé dès que possible dans le «Protestant des Iles».

Enfin nous vous rappelons l'activité du collectif caritatif, tous les 15 jours, dans les locaux du presbytère catholique d'Arvert. A vous tous, à vos familles et vos voisins : **MEILLEURS VŒUX 2011.**

UNRPA

Le Club a le plaisir de vous accueillir tous les jeudis après-midi pour distractions, jeux de cartes, scrabble, etc.

De nouveaux adhérents sont toujours les bienvenus. L'atelier informatique a grossi ses rangs, réparti sur 3 cours les lundi, mercredi et jeudi. De nouvelles inscriptions sont toujours acceptées.

S'adresser les jours d'ouverture 13 rue des Tilleuls à ARVERT

Toute l'année, des voyages, repas et distractions diverses sont venus agrémenter la vie du Club. Une très belle réussite pour la sortie à Noirmoutier où 2 cars ont été nécessaires. Notre ancien Président Joseph Dupont et son épouse Mady sont repartis dans leur ville d'origine. Nous regrettons leur bonne humeur et compétence.

A tous Meilleurs vœux 2011

AQUA 17

Voici le détail des manifestations du Club Aqua 17

Les 2 et 3 avril 2011 organisation du 2^{ème} concours de discus à la salle des fêtes par le Club Aqua 17, le SODA et l'Aquarioclub Atlantic 17 sous l'appellation France Discus Show.

Le 3 avril 2011 organisation de la bourse aquariophile annuelle du Club Aqua 17

Nous vous attendons nombreux à ces manifestations.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale du Foyer Rural s'est tenue le 1^{er} décembre en présence de Monsieur le Maire.

Le rapport d'activité, le compte de résultat et le rapport moral adoptés à l'unanimité montrent une augmentation du nombre d'adhérents (+11%), des activités diversifiées qui fonctionnent bien, un total de dépenses s'élevant à 32 500 € où le fonctionnement ne pèse que 7% contre 80% pour les dépenses d'animations (activités, 30%, fêtes, spectacles 50%). L'excédent de 1 350 € permet d'envisager sereinement l'avenir.

Le Foyer Rural ne s'adresse pas seulement à ses adhérents mais propose des animations festives (loto, éclade) et des manifestations culturelles (théâtre, concerts) ouvertes à tous. Il est donc un élément important de l'animation de la commune.

Il a collaboré avec la municipalité dans divers événements, travaillé avec l'OMT, géré la bibliothèque et s'est



associé aux parents d'élèves et à l'école pour faire participer les enfants au prix littéraire de jeunesse « Les Incorruptibles ».

A l'issue de cette Assemblée générale, un nouveau Conseil d'Administration a été mis en place.

Le Foyer Rural accepte toute proposition de nouvelles activités. Vous avez une idée, vous voulez partager une expérience, des savoir-faire, contactez le Foyer Rural.

Vous voulez mieux connaître le Foyer Rural, regarder les diaporamas sur les randonnées pédestres ou les promenades, ... consultez son site :

<http://foyer-rural-arvert-17.wifeo.com>

ELECTION DU BUREAU

- **Président :** _____ **GELLIE Claude**
- Vice-Président : _____ COMBACAL Raoul
- Trésorier : _____ DELIBES André
- Trésorière-Adjointe : _____ CHARRON Ginette
- Secrétaire : _____ GELLIE Nicole
- Secrétaires-Adjoints : _____ BEHAIN Gérard
_____ Mulpas Jocelyne

ATELIER THÉÂTRE

La toute jeune section théâtre du Foyer Rural : le « théâtre de l'Aparté » a commencé son travail. Les quatre actrices, base de ce groupe répètent.

Mais il manque des acteurs. Les messieurs qui rêvent de brûler (pas trop) les planches peuvent prendre contact avec le Foyer Rural ou se rendre à une répétition

le mardi à 20h30 à la petite salle des fêtes.

HISTOIRE LOCALE

La section Histoire locale recherche cartes postales anciennes, photos de classes, photos anciennes qui pourraient donner une idée de la vie dans la commune des années 1900 aux années 50 (fêtes, cérémonies, événements, paysages, activités...) Elles seront reproduites et rendues à leurs propriétaires.

Ces reproductions seront montrées lors d'une exposition qui pourrait avoir lieu en 2012.

Les documents placés sous enveloppe à l'adresse du Foyer Rural, portant le nom de leur propriétaire et le nombre de clichés pourront être déposés en mairie.

Le fait de déposer des documents personnels (photos anciennes d'événements familiaux) implique l'autorisation de les reproduire et de les exposer.

DANSES TRADITIONNELLES DU MONDE

Depuis septembre 2010, le Foyer Rural offre une nouvelle activité : « **Danses traditionnelles du Monde** ».

Cet atelier se propose de faire évoluer les participants sur des musiques folkloriques venues de diverses contrées du monde : France, Angleterre, Italie, Yougoslavie, Finlande, Norvège, Ecosse, Israël...

Il ne s'agit pas de préparer un spectacle mais d'apprendre à bouger les pieds en mesure, pour s'amuser.

Il manque des cavaliers !!!

Cet atelier a lieu tous les mercredis de 17h30 à 19h dans la petite d'évolution du gymnase.



PARENTS D'ÉLÈVES

Lors du Conseil d'Administration du 21 Septembre 2010, le nouveau bureau a été constitué. La Présidente est Mme BOISSEAU Manuela, La Trésorière est Mme LEFEVRE Olivia et La Secrétaire est Mme CAILLAUD Stéphanie. Le bilan de l'année 2010 est un peu décevant car la plupart de nos activités ont été compromises pour des raisons climatiques. Mais nous avons pu tout de même participer financièrement au concours de lecture les Incorruptibles et au spectacle du Carnaval. Pour les festivités de 2011, les parents d'élèves organiseront un loto le samedi 22 Janvier 2011 à 20 h30 à la salle des fêtes d'Arvert. Pour clôturer l'année scolaire une fête des écoles sera organisée avec un repas champêtre.

L'association est toujours ouverte à l'accueil de nouveaux parents même de façon ponctuelle.

Merci à vous parents, grand-parents, instituteurs, élus et habitants d'Arvert qui ont soutenu les différentes actions que nous avons menées tout au long de l'année.

En prévision de la rentrée de Septembre 2011, l'école maternelle a besoin de connaître tous les enfants nés entre 2008 et 2009 susceptibles d'être inscrits en Septembre 2010 ou courant de l'année 2009/2010. Cela est très important car il en va du maintien de la 4^{ème} classe de notre école. Si la 4^{ème} classe ferme, chaque classe risque d'avoir un effectif d'environ de 30 élèves, ce qui est inamissible pour que nos enfants apprennent correctement. Merci de contacter l'Ecole Maternelle ou la mairie d'Arvert. Le bureau de l'association des parents d'élèves des écoles vous souhaite à tous une excellente année 2011.

ANCIENS COMBATTANTS - FNACA

Le Président André Guillon invite tous les adhérents du Comité Cantonal à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra cette année dans **la salle municipale d'Etaules le lundi 21 février 2010 à 17h**. Une assemblée générale est un moment fort dans la vie d'une association, il est donc du devoir de tous d'y participer, ne serait-ce que pour encourager les membres du bureau. Nous boirons le verre de l'amitié à la fin de la réunion.

SIVOM Jeunesse

SIVOM Presqu'île d'Arvert - 1 Place Jacques Lacombe

17530 ARVERT - Tel. : 05.46.36.95.11 / 06.20.62.84.85

Mail : coordinateur-sivom-arvert@orange.fr

Nous vous rappelons qu'il existe un site Internet du SIVOM : www.sivom-presquile-arvert.fr

Des plaquettes d'informations sont également à votre disposition dans les structures du SIVOM, dans les écoles et dans les mairies du canton.

Pour toutes demandes d'information contacter : NEYRAT Philippe 06.20.62.84.85, coordinateur SIVOM Presqu'île d'Arvert.

PETITE ENFANCE : Crèches du Canton

« Les petites Goules », « Pirouettes Cacahuètes » et « La Farandole »

Durant l'année 2010, les 85 enfants qui ont fréquenté ces lieux d'accueil, ont pu participer à différentes actions mises en place sur le territoire ou à l'échelle du pays Royannais. Chaque structure a pu mener des projets en interne (travail partenarial avec une boulangerie, balade et découverte des marchés de nos communes, actions en direction des familles, intervention de Lud'Oléron au sein de chaque structure) ; de plus, elles ont participé aux différentes actions mises en place en partenariat avec le Relais d'Assistantes Maternelles (éveil musical, baby gym, psychomotricité, Yoga, ...).

Pour toute demande d'information, d'inscription, vous pouvez contacter le coordinateur du SIVOM :

NEYRAT Philippe au 06.20.62.84.85

ou par mail coordinateur-sivom-arvert@orange.fr

La Farandole, structure d'accueil pour les 2 - 4 ans en pré-socialisation avant l'entrée à l'école, mettra en place en 2011 (comme depuis 2 ans), les actions passerelles avec les écoles maternelles du Canton. Ces actions permettent une première découverte de l'école, de la classe, de l'environnement dans lequel l'enfant va évoluer à compter de la rentrée de septembre.



Le Centre de Loisirs Cantonal, situé 2 rue du Boudignou à ARVERT, accueille les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et durant les vacances scolaires. L'équipe éducative de cette structure intervient également sur les dispositifs d'accompagnement scolaire (CLAS) qui sont mis en place sur l'ensemble des écoles du Canton. Grâce à l'intervention d'une trentaine de bénévoles, 10 enfants par école peuvent bénéficier d'une aide apportée dans la réalisation de leur travail du soir.

Malgré ce nombre important d'intervenants bénévoles, nous sommes toujours à la recherche de nouvelles personnes; donc si vous souhaitez participer à cette action

vous pouvez contacter Estelle JAMET, coordinatrice des dispositifs et directrice du Centre de Loisirs Cantonal au 06.28.82.14.28.



JEUNESSE : 11 - 18 ans « Maison de La Treille »

La Maison de La Treille accueille les jeunes de 11 à 18 ans, les mercredis après midi, samedis après midi, et durant les vacances scolaires.

L'animateur de la structure met en place en fonction des demandes des jeunes : sport au gymnase des Bengalis, tournoi jeux de société et jeux en bois, sorties bowling, karting,

Si vous souhaitez vous renseigner ou participer aux actions, vous pouvez contacter Greg au 06.20.62.84.81

ou par mail : latreille-sivom@orange.fr



ENFANCE

Centre de Loisirs Cantonal et CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité)

... Manifestations ...

JANVIER

- **Samedi 22 :** **LOTO des parents d'élèves** à 20h30
- **Dimanche 23 :** **REPAS «choucroute»** de l'association Saint Etienne.
- **Dimanche 30 :** **LOTO** du Foyer Rural à 14h30.

FEVRIER

- **Samedi 12 :** **CONCERT «Sing and Swing»** organisé par le Foyer Rural à 20h.30.
- **Jeudi 17 :** **CONFÉRENCE de l'association Natvert**, «Les tempêtes meurtrières» à 20h.
- **Samedi 19 :** **LOTO gourmand** par le football Presqu'île d'Arvert à 19h30 .

MARS

- **Mercredi 9 :** **MARDI GRAS** à 15h. Animation jeunes : **«le bal des loustics»** organisé par le Foyer Rural et la municipalité.
- **Samedi 26 :** **THÉÂTRE « la tirelire se casse »** de Piou Dahenne par la compagnie du Vaudeville organisé par le Foyer Rural

AVRIL

- **Du 1 au 3 :** **BOURSE aux poissons et discus show** par le club AQUA17.
- **Samedi 9 :** **SOIRÉE Bal Country** par le KTY'S Club Country à 20h30.
- **Du 15 au 17 :** **RENCONTRES du club MAC17 et BROCANTE.**
- **Jeudi 21 :** **CONFÉRENCE de l'association Natvert** «La pêche professionnelle» à 20h.
- **Vendredi 22 :** **CÉRÉMONIE** aux 5 journaux à 16h.
- **Samedi 30 :** **CÉRÉMONIE** Place Jacques Lacombe à 9h.

MAI

- **Dimanche 8 :** **CÉRÉMONIE** à 11h.
- **Samedi 21 :** **CABARET « Sous les Ponts de Paris »** avec Sophie Aprea et Sabrina Rivière organisé par le Foyer Rural à 20h30

JUIN

- **Samedi 4 :** **FÊTE des voisins** organisée par la municipalité
- **Dimanche 5 :** **BROCANTE** organisée par le football Presqu'île d'Arvert
- **Dimanche 19 :** **THÉÂTRE « Amours.com »** de François Fuentes, par l'atelier-théâtre des **« mille et une vagues »** organisé par le Foyer Rural à 15h
- **Jeudi 23 :** **CONFÉRENCE de l'association Natvert** «Le réchauffement climatique» à 20h.

JUILLET

- **Du 2 au 9 :** **EXPOSITION : « les Rencontres d'Aquarelle de la Presqu'île »** de 10 aquarellistes de renom organisée par la municipalité.
- **Dimanche 3 :** **COURSE cycliste UFOLEP**
- **Mercredi 13 :** **FOLKLORE et BAL populaire** organisés par la municipalité
- **Jeudi 14 :** **FÊTE nationale** organisée par la municipalité (après-midi jeux, feu d'artifice et bal)
- **Dimanche 17 :** **ECLADE à la Grève à Duret** par le comité des fêtes d'Avallon
- **Dimanche 24 :** **« COUX EN FÊTE »** exposition d'artistes et d'artisans, groupe folklorique (les Batégails), repas et concert de chants de marins par les vents « Marine »

DECES

Ils nous ont quittés...



GUYONNEAU Yves, âgé de 79 ans, le 29 juin 2010

HUT François, âgé de 85 ans, le 23 juin 2010

FOISSEY Madeleine Louise veuve AYER,
âgée de 94 ans, le 30 juin 2010 - EHPAD

SERRE Jean René, âgé de 69 ans, le 7 juillet 2010

MOREAU Pierre, âgé de 78 ans, le 8 juillet 2010

DE FREITAS ALVÈS Maria Alice, âgée de 51 ans, le 24 juillet 2010

ROUFFINEAU Raoul, âgé de 95 ans, le 9 août 2010 - EHPAD

GRANDMOUGIN François Charles,
âgé de 73 ans, le 18 août 2010

COLLIGNON Roger Georges Clément,
âgé de 92 ans, le 21 août 2010 - EHPAD

ETIENNE Yvonne Francine Victorine veuve POUSSARD,
âgée de 86 ans, le 25 août 2010

RAMPENEUX Claude François Lucien,
âgé de 46 ans, le 25 août 2010

PRAUD Micheline Valentine Lucienne veuve SOURBE,
âgée de 90 ans, le 3 septembre 2010

COCHARD Colette Marie Marguerite,
âgée de 74 ans, le 14 septembre 2010

ROUDIER Jean-Pierre,
âgé de 100 ans, le 22 septembre 2010 - EHPAD

GUÉRAND Geneviève veuve MARTIN,
âgée de 92 ans, le 18 septembre 2010

ENTÈME Michel Denis Fernand,
âgé de 67 ans, le 17 septembre 2010

RIVET Sophie Catherine épouse MARSAUD,
âgée de 48 ans, le 21 septembre 2010

LOUIS Franck, âgé de 82 ans, le 3 octobre 2010

BERTHOT Cozette Simonne veuve NICOLAS,
âgée de 96 ans, le 11 octobre 2010 - EHPAD

GESTRAUD Marie Lucette veuve SELLIER,
âgée de 84 ans, le 20 octobre 2010 - EHPAD

LEVÊQUE René Florentin, âgé de 74 ans, le 23 octobre 2010

CHABOT Henri Francis Lucien,
âgé de 100 ans, le 20 novembre 2010 - EHPAD

PETTE Hendrik Jan,
âgé de 84 ans, le 19 novembre 2010 - EHPAD

SARACCO Dominique Charles,
âgé de 88 ans, le 17 novembre 2010 - EHPAD

BRUNET Bernard Jacques André,
âgé de 69 ans, le 21 novembre 2010

LECUROUX Jean-Pierre, âgé de 55 ans, le 5 décembre 2010

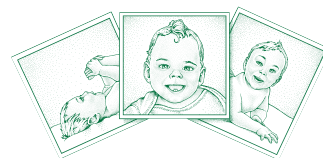
MARC Louis René Marie Robert,
âgé de 93 ans, le 15 décembre 2010 - EHPAD

SCHWARTZ Marie-Louise veuve BUCHERIE,
âgée de 90 ans, le 18 décembre 2010 - EHPAD

Rectificatif : CARTON Paul, âgé de 91 ans, le 4 janvier 2010

NAISSANCES

Bienvenue à...



FONTAINE Louane,
née le 16 juin 2010 à ROCHEFORT

PAJOT Valentin,
né le 6 juillet 2010 à ETAULES

CHAUVEAU Arthur Freddy Jules François,
né le 20 juillet 2010 à ROYAN

DANGALY Merlin Rémi,
né le 27 juillet 2010 à ROYAN

DUBOS Max Joël Jean-Bernard,
né le 1er août 2010 à ROYAN

GRENON Romain Jacques Jacky,
né le 27 septembre 2010 à ROYAN

HORSEAU Nolan Maël,
né le 20 octobre 2010 à SAINTES

PATOU Lucile,
née le 13 novembre 2010 à ROYAN

BERNARD-MORIN Sofia Lola,
née le 7 décembre 2010 à ROYAN

MARIAGES

Félicitations à ...



**Olivier Dominique Michel FINO-
CIETY**
et **Maud SALEM**, le 3 juillet 2010

Marcel Serge Jacques STUMPE et **Sandrine
Catherine BOUCHAT**, le 10 juillet 2010

Jonathan Christian ALLAIRE et **Marie-Claire
Hélène MARTINEAU**, le 28 août 2010

Christophe René MIART et **Edith Françoise
BERGAULT**, le 11 septembre 2010

Anthony Mathieu MICHAUD
et **Ludivine Stéphanie ARCHAMBEAU**,
le 25 septembre 2010

Dominique GRASSET et **Martine Marcelle
Henriette CHAMPION**, le 25 septembre 2010

Vincent Thierry Adrien LEBRUN
et **Karine Jocelyne AUBIER**, le 10 octobre 2010

Frédéric Joël Gaston AUDREN et **Nathalie
Stéphanie DURAND**, le 29 décembre 2010

Un peu d'histoire... OU ET QUAND ?

Reconnaissez-vous ce lieu actuel de circulation dans le bourg de la commune? Sans doute oui. Cet endroit a aussi son HISTOIRE; la connaissez-vous? Peut-être que non.

La photo représente la rue de la Libération, dans sa partie la plus large, non loin de l'église. Sur ce tronçon de voie était autrefois située la « Place du Canton » qui devint « Place de La Liberté » au moment de la Révolution française de 1789 et après.

Le 11 novembre 1792, on y planta en grande pompe le 1er « Arbre de la Liberté » qui donna lieu à une importante manifestation aux cris de « VIVE LA NATION, VIVE LA REPUBLIQUE », cette dernière ayant été proclamée deux mois auparavant. On y entonna aussi en chœur refrain et couplets du chant de « nos braves frères les Marseillois », devenu plus tard notre hymne national.



A votre Service

Garde des Médecins

La NUIT, le WEEK END et les JOURS FÉRIÉS :

Vous avez besoin de soins,

vous pouvez joindre un médecin en faisant le :

05 46 27 55 20

il vous indiquera la conduite à tenir.

EN CAS D'URGENCE SEULEMENT, faites le : 15

MEDECINS

Docteur FEYDIT et CHAPUIS
05 46 36 41 97

INFIRMIERS

Mme BRION Catherine
et Mme VALLOT Valérie
48 bis, avenue de l'Etrade
05 46 36 81 43

M. THONNEAU
et Mme BARRAUD 05 46 36 84 37

KINÉSITHÉRAPEUTE

TELLIEZ David
15, Cité de Fouilloux
05 46 23 02 62

PHARMACIE

VASSAL - LERNO Arvert
05 46 36 45 13

AMBULANCES

Presqu'île d'Arvert
05 46 36 01 40

VETERINAIRE

Docteur MAFFART
05 46 36 48 16

PHARMACIES

1) Les gardes commencent le vendredi à **19 h 30** et se terminent le vendredi soir suivant à 19 h 30. 2) Il peut y avoir des modifications pour des raisons impératives et indépendantes de la volonté des pharmaciens. La pharmacie de garde est indiquée sur la porte de chaque pharmacie.

SECOURS

POMPIERS :18

SAMU :15

SECOURS EN MER :.....05 46 85 14 33

HÔPITAL MALAKOFF A VAUX-SUR-MER :.....05 46 39 52 52

CENTRE ANTI-POISON A BORDEAUX :.....05 56 96 40 80

CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE A SAINTES :05 46 93 53 44

Directeur de la publication : Michel PRIOUZEAU, Maire d'Arvert

Rédaction : Commission Municipale de l'Information : Yvan BAUD, Sylvie MARC, Michel BRIANT, Bernard LAMBERT, Christiane AUBIER, Guy CHAGNOLEAU, Jean-Paul PERAUDEAU, Suzy JACQUES-LAMY, Janick ROY, Eric BAHUON, Annie DOUBLET, François SOURBE